

### REFORME DES RETRAITES

Lire le **Communiqué intersyndical du 7 mars 2023**, après une journée historique par l'ampleur de ses grèves et de ses mobilisations.

[https://www.synep.org/communiqu%C3%A9\\_intersyndical\\_du\\_7\\_mars\\_2023.pdf](https://www.synep.org/communiqu%C3%A9_intersyndical_du_7_mars_2023.pdf)

**Extrait d'une communication du 8 mars de Gérard MARDINE, Secrétaire Général de la CFE-CGC :**

« L'examen parlementaire s'accéléralant au Sénat et devant au titre de la procédure accélérée de l'article 47-1 choisie par le gouvernement se terminer au plus tard fin de cette semaine, il a été retenu d'organiser la **prochaine mobilisation le samedi 11 mars** pour permettre aux personnes ayant du mal à rejoindre les cortèges en semaine et à ceux qui viennent en famille de participer nombreux.

Des réunions intersyndicales vont donc être organisées rapidement au niveau des Unions départementales ou régionales. »

**Dernière minute :** La Commission mixte paritaire (CMP) composée de députés et sénateurs devant se réunir le 15 mars **une autre mobilisation est donc fixée ce même jour, mercredi 15 mars 2023.**

Le but est de maintenir la pression dans le contexte où nombre de députés et sénateurs des partis soutenant le projet de réforme expriment de forts doutes sur cette réforme voire expriment publiquement le fait qu'ils voteront contre la réforme. »

\* \*

### Concours internes exceptionnels de recrutement des professeurs des écoles

D'après le site gouvernemental, **dans les académies de Créteil, Versailles et Guyane** qui manquent particulièrement d'enseignants du 1<sup>er</sup> degré, des concours internes exceptionnels de recrutement de professeurs des écoles permettront d'engager des enseignants ayant vocation à exercer dans les établissements d'enseignement publics **et dans les établissements d'enseignement privés sous contrat**. Ces concours seront organisés pendant quatre sessions, de 2023 à 2026, et cette année ils ouvriront en tout 370 postes.

**Inscriptions entre le 1<sup>er</sup> mars 2023 et le 31 mars 2023 à 12h, heure de Paris.**

**Mais les conditions d'accès seront moins exigeantes que pour le concours interne habituel et les épreuves seront adaptées.**

Ainsi, pour s'y présenter les candidats ne devront justifier que de 18 mois d'exercice en tant que suppléants dans le 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> degré (au lieu de 3 ans pour le concours interne habituel) et être titulaires d'un diplôme de niveau bac+2 (au lieu de bac+3 pour le concours interne habituel). De plus, concernant les épreuves, il n'y aura qu'une épreuve écrite et une seule épreuve d'admission (contre respectivement 3 et 2 au minimum habituellement).

**Et ces conditions locales très particulières posent un gros problème !**



En effet si elles sont suffisantes pour être professeur des écoles dans ces académies, elles doivent l'être aussi pour toutes les autres ; sinon cela signifierait être des conditions « au rabais » pour pallier le manque d'attractivité actuelle du métier et donc des enseignants supposés moins qualifiés pour ces 3 pauvres académies, ce qui est scandaleux

**Pour le SYNEP CFE-CGC** organiser ces concours exceptionnels montre à quel point le navire prend l'eau et cela ne résoudra pas les véritables problématiques de la désaffection du métier qui sont liées à son manque de reconnaissance.

Que Monsieur Pap Ndiaye, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse reconnaisse l'engagement de tous les professeurs suppléants du premier degré (idem pour ceux du 2<sup>nd</sup> degré), en leur permettant à tous de se présenter à des concours internes qui leur offrent **rapidement** des perspectives de titularisation et de poursuite de leur engagement auprès des élèves !

### Le « Pacte enseignant » : la reconversion de notre ministre en « Monsieur BRICOLAGE » ?



Dans la lettre d'informations du 2 mars, le SYNEP CFE-CGC faisait part de son refus de ce « pacte » qui s'apparente au tonneau percé des Danaïdes et réclamait une revalorisation conséquente des salaires pour tous les enseignants.

Or, le ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse s'entête et s'enferme. Le 6 mars notre ministre en a présenté une nouvelle mouture : les enseignants volontaires s'engageront pour des « unités » de pacte de 24 heures chacune, avec un maximum de 3 unités (soit 72 heures). **Néanmoins** il sera possible d'opter pour des « demi-unités » de 12 heures.

Les missions sont donc « quantifiées » par unité de 24 heures : « devoirs faits », consolidation/approfondissement en 6ème, « l'école ouverte » pour le 1er degré, et le remplacement interne de courte durée pour le 2d degré (mission prioritaire pour Monsieur NDIAYE). **Mais** il reste des « missions forfaitaires » comme le tutorat, la coordination... !

Concernant la rémunération, le ministère assure qu'une heure de « pacte » équivaut à 52 euros (contre 28 euros pour une heure d'HSE\* dans le 1er degré et 43 euros dans le second degré).

En outre, si le ministère annonce que les heures du « pacte » ne se substituent pas aux HSE et IMP\*\* prévues pour la rentrée 2023, il précise qu'**elles viendront tout de même à terme à les remplacer** en partie ...étant plus « attractives » !

Les organisations syndicales présentes ce 6 mars ont quitté la réunion, martelant leur refus de ce « pacte » aberrant, inégalitaire et alourdissant la charge de travail des enseignants.

Cependant de nouvelles dates sont prévues entre mars et juin pour la mise en place du « pacte » à la rentrée 2023.

Au SYNEP CFE-CGC nous continuons de marteler que nous ne voulons ni de « pacte », ni de « demi-pacte » mais **une revalorisation sans « demi-mesure »**, digne de ce nom pour tous les enseignants et sans contrepartie. Et ces histoires de « demi » n'est-ce pas un moyen de mettre la « pression » ? Mais ne nous y trompons pas : séparons le bon grain de l'ivraie !

**Sylvie TUROWSKI**

\* HSE : heures supplémentaires effectives

\*\*IMP : indemnité pour missions particulières

\* \*

### Le Billet d'humeur d'Evelyne du 5 mars 2023 :

#### Harcèlement. L'Éducation nationale glisse-t-elle encore la « poussière sous le tapis » ?

[https://www.synep.org/evelyne\\_2023.htm#gmgjabxtvu](https://www.synep.org/evelyne_2023.htm#gmgjabxtvu)

Un extrait :

[...La solution la plus simple serait, tout de même, qu'en cas de harcèlement, comme en tout autre cas de comportement difficile, il existe, dans chaque établissement, un système de prise en charge de ces élèves. Mais ce système serait contraire au sacrosaint dogme actuel de l'école inclusive dans lequel s'enfoncent notre pays ; dogme qui, sous couvert d'égalitarisme, aboutit à déclasser notre enseignement au niveau international tout en rendant le métier de profs si peu attractif que le Gouvernement vient de mettre en place, dans trois académies, des concours « spéciaux » de profs des écoles afin d'espérer enrayer les déserts non pas médicaux, mais éducatifs !]

2/2